** CHARTE**

**Article 1** : la pratique du football au sein du Club oblige tout licencié à l’adhésion de la présente charte ainsi qu’au paiement de sa cotisation.

**Article 2** : tout joueur adhère au club pour prendre du plaisir à la pratique de son sport favori dans un bon état d’esprit et dans le respect des règles officielles établies par la Fédération Française de Football et le District de l’Essonne.

**Article 3** : tout joueur est tenu de s’informer des convocations de son éducateur, de respecter les horaires d’entraînement, de prévenir son éducateur en cas d’absence ou d’empêchement.

L’entraînement des joueurs est obligatoire pour prétendre participer aux matchs ou plateaux.

**Article 4** : les parents s’engagent à participer à la vie du club :

* Être présent aux rencontres de son enfant le plus souvent possible.
* Participer de façon régulière aux transports des enfants.
* Etre un maximum présent aux manifestations organisées par le club.

**Article 5**: les parents sont tenus de respecter les décisions prises par les éducateurs et dirigeants et ne sont pas autorisés à intervenir dans les décisions sportives et sur le management de l’équipe.

**Article 6** – Lors des entraînements et des matchs, les parents sont priés de ne pas intervenir auprès de leurs enfants afin de permettre à l’éducateur présent de gérer son équipe correctement et d’être fair play (Se conformer aux règles du jeu , respecter les décisions arbitrales, refuser toute forme de violences et de tricheries, être maître de soi en toutes circonstances, être exemplaire, généreux, tolérant).

Par sa conduite et son fair-play chaque parent contribue à la qualité de l'image de marque du club. Pour toute demande, merci d’attendre la fin de la séance pour ne pas la perturber.

**Article 7** : Le club s’engage à :

* Proposer des séances d’entraînement adaptées.
* Faire participer chaque enfant à un maximum de rencontres (tournois, plateaux….)
* Avoir un encadrement formé et responsable.
* Transmettre une éducation sportive basée sur le respect, l’honnêteté, la politesse et le fair-play

**Article 8** : Le Club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d’effets personnels à l’intérieur de l’enceinte de l’association ainsi que lors des déplacements des équipes.

Vous pouvez consulter l’intégralité de la charte sur le site du club ou en format papier sur simple demande.